



Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024

ID : 062-216207050-20241125-628-AR

COMMUNE DE RETZY

N° 2024-120

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de RETZY,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 6 en date du 25 Juin 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 25 Mai 2021 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 13 Avril 2021 après avis du comité technique en date du 24 Mars 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DUCHOCHOIS Angéline	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} Janvier 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BUTELLE Amandine	Adjoint d'animation	22 Février 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1



Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PECRIAUX Alexandra	Adjoint technique	1 ^{er} Mars 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à RETY, le 25 Novembre 2024,
Le Maire,



Patrick BERNARD

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PUBLIÉ LE : 27/11/2024

Le Maire,

P. Bernard

